

Prévot maintient les policiers à l'école

Le ministre Jambon ne veut plus payer. Maxime Prévot négocie avec les gouverneurs de province

Au début de l'année, le ministre de l'Intérieur Jan Jambon, avait annoncé son intention d'arrêter les cours d'initiation au code de la route dispensés dans les écoles par une trentaine de policiers fédéraux. Il entendait affecter ces policiers à d'autres tâches, prioritaires. Pour le ministre wallon Maxime Prévot il est indispensable de maintenir une présence de policiers en uniforme dans les écoles pour éduquer à la sécurité routière.

Jusqu'à présent, la police fédérale pilotait un programme de Cellules Éducation et Prévention. Le rôle de ces CEP était d'organiser des actions de sensibilisation, de sensibilisation et de prévention à la sécurité routière données par des policiers dans l'ensemble des écoles belges. Au 31 décembre, ce sera fini. Interpellé par le ministre wallon des Travaux publics Maxime Prévot, le ministre fédéral de l'Intérieur Jan Jambon a confirmé

qu'il n'entendait plus accorder de moyens, tant financiers qu'en ressources humaines, à ce service. Face à ce retrait, la Flandre a fait le choix de confier une équivalence de ces missions à son administration, avec pour conséquence que les élèves du fondamental ne seront plus en contact avec des policiers en uniforme. Du côté wallon,

« Il faut donner aux enfants les meilleures formations »

on se refuse à une telle solution. « Dans la poursuite des objectifs d'amélioration de la sécurité routière, il m'a semblé nécessaire et indispensable de continuer à éduquer les enfants et les jeunes, le plus tôt possible, et de leur donner les meilleures formations », explique Maxime Prévot.

Pour lui, il faut maintenir une présence de policiers en uniforme dans les écoles « car il s'agit de professionnels de la sécurité routière ». Dès lors, il a décidé de négocier avec les cinq gouverneurs de province afin de garder une cellule axée sur l'éducation à la sécurité routière. Elle sera rattachée aux gouverneurs, en lien avec leur mission de sécurité.

DANS CHAQUE PROVINCE

« Ces actions seront réparties dans les écoles présentes dans chaque province », précise Maxime Prévot. L'accord est en cours de finalisation. Il devrait être conclu avant la fin de l'année afin d'assurer une continuité dans la présence policière.

Qui seront les policiers envoyés dans les écoles? Des fédéraux comme aujourd'hui? « C'est toujours en cours de négociation. On en saura plus d'ici quelques semaines », indique le cabinet Prévot, contacté par nos soins. ●

Y.H.